

Netherlands, 3 au 22 novembre 2003

PROBLEMATIQUE FONCIERE EN AGRICULTURE URBAINE A COTONOU

Contribution de Ir Virginie Assogba Miguel

PROBLEMATIQUE DE L'ACCES ET DU CONTROLE DES RESSOURCES FONCIERES DANS L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE

Au Bénin, l'agriculture occupe une place de choix dans l'économie nationale. Sa prépondérance se justifie par le fait que ce secteur emploie près de $\frac{3}{4}$ de la population active et participe à environ 40% au PIB. Dans les grandes villes du pays et particulièrement à Cotonou, la capitale économique, l'agriculture est présente mais se trouve être la moins représentée sur le plan de l'emploi où elle n'occupe que 8 % des emplois.

Cette agriculture s'exerce sur une superficie réduite par rapport au 7006 hectares de superficie que couvre la ville et dont plus de 5000 urbanisée.

Cependant elle n'occulte aucune composante, on y retrouve les productions végétale, animale, halieutique, de même que la transformation des produits agricoles et l'artisanat.

ENJEUX DE L'AU DANS LA VILLE DE COTONOU

La motivation première de cette activité est de parvenir à la satisfaction des besoins vitaux à travers l'acquisition de revenu.

Il est montré qu'elle contribue à la sécurité alimentaire et de nos jours profitent à de nombreux déscolarisés et diplômés qui s'insèrent dans l'activité à travers des micro – projets financés par des divers programmes nationaux.

CARACTERISTIQUES DE L' AU DANS LA VILLE DE COTONOU

LES PRODUCTEURS ET LEURS ORGANISATIONS

Les catégories socio-professionnelles retrouvées au sein des producteurs sont diverses. On peut citer sans distinction de sexe les maraîchers professionnels, les déflatés, les retraités et les diplômés sans emploi reconvertis, puis les fonctionnaires quel que soit leur niveau salarial. Dans l'agriculture urbaine, les femmes sont également présentes. En production végétale, elles s'occupent plus des légumes locaux que des légumes exotiques dont le coût des intrants n'est guère à la portée des femmes. Elles excellent en aviculture, aulacaudiculture, en porciculture et en achatinaculture. La commercialisation des produits frais ou transformés de pêche constitue leur apanage.

On dénombre 715 exploitations maraîchères dont 30% sont détenues par les femmes. 3000 pêcheurs et environs 400 éleveurs. Tous pour la plupart regroupés dans des structures coopératives

L'union faisant la force et la crainte de l'individu de se voir expluser sont à la base des regroupements des producteurs de Cotonou pour l'accès aux domaines sur lesquels chaque maraîcher dispose d'une parcelle de superficie variable entre 250 m² et 2500m² dont il

contrôle ses revenus mais devra honorer ses engagements vis à vis du groupement au risque de se voir expulser du groupe.

La petitesse des exploitations individuelles oblige les producteurs à pratiquer divers types d'associations de cultures d'où le caractère intensif de l'activité.

Les domaines qui accueillent l'activité maraîchère sont des propriétés foncières non encore valorisées (Sociétés, particuliers) ou des domaines publics occupés de façon tacite par les producteurs ou suivant un accord verbal de durée d'exploitation non déterminée.

L'urbanisation sans cesse croissante ne tient souvent pas compte des effets positifs de l'agriculture urbaine qui sont entre autre sa contribution à la sécurité alimentaire, la création d'emploi, l'assainissement des villes à travers le recyclage des déchets solides ou la réutilisation des eaux usées.

Les producteurs maraîchers du fait de l'urbanisation sont très souvent repoussés vers le péri-urbain où le problème de la sécurité foncière n'est pas non plus réglé.

A la faveur de l'implantation d'un immeuble de quelque nature que soit, les maraîchers sont déguerpis des lieux parfois sans préavis ni même un quelconque dédommagement créant ainsi des problèmes sociaux.

A la conquête de nouveaux sites dans la zone urbaine ils envahissent la bordure côtière, les berges des cours d'eau ou des marécages ils aménagent eux-mêmes progressivement, mais cette stratégie n'est pas toujours sans conséquence pour l'environnement où de grands risques de pollution des eaux superficielles ou souterraines sont possibles, la dégradation de la biodiversité et la baisse de la qualité du couvert végétal.

ACTIVITES AGRICOLES PRATIQUEES DANS L'AU DANS LA VILLE DE COTONOU

La production végétale est représentée par le maraîchage et floriculture.

La production annuelle moyenne est de 18778 tonnes pour une superficie cumulée de 202 hectares.

Le maraîchage se pratique de façon permanente dans la ville de Cotonou en raison de la nappe phréatique affleurante ce qui rend le rendement tributaire des doses importantes de fumure minérale puis accessoirement organique.

La production ne suit pas toujours les règles de rotation de culture ce qui occasionne la présence permanente des organismes nuisibles aux cultures. Les réactions des producteurs à ces nombreuses attaques sont en grande partie la lutte chimique.

La pêche occupe 73 % des actifs du secteur.

Elle est pratiquée dans le lac Nokoué et dans l'océan Atlantique. Près de 4000 pêcheurs y tirent leurs revenus.

L'élevage regroupe environ 500 éleveurs toutes espèces confondues. Les élevages non conventionnels tels que ceux des escargots des lapins et des aulacaudes sont en plein essor.

La transformation est le domaine de prédilection des femmes, on y rencontre que rarement les hommes.

LES CONTRAINTES LIEES AU DEVELOPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE

la disponibilité foncière

L'urbanisation sans cesse croissante hypothèque le développement de l'agriculture urbaine qui contribue à la création d'emploi, participe à la sécurité alimentaire, et à l'amélioration du

cadre de vie à travers la création de ceinture verte et utilisation des ordures des villes comme fertilisant du sol.

Les producteurs de la ville de Cotonou sont sujets de déguerpissement intempestifs des domaines publics ou privés dont ils sont des squatters.

Les lotisseurs ignorant l'importance de l'A.U, adoptent une attitude de désinvolture face à la question de lui faire de la place dans les lotissements.

Parfois même lorsque des places sont prévues, elles finissent par être détournées à d'autres fins.

Les difficultés d'accès au crédit

Les agriculteurs urbains sont également confrontés à un autre goulot d'étranglement qui est celui du financement de leurs activités étant donné qu'ils sont de simples squatters des terres qu'ils exploitent. Ils ne disposent pas non plus pour la plupart des fonds nécessaires pour s'équiper en matériel de production. Aucun système de crédit ne les reconnaît jusque là comme étant des partenaires valables. Les banques et autres structures d'épargne et de crédit ne font encore aucun clin d'œil à l' AU.

CONCLUSION

Au regard des aspects positifs et négatifs que présentent l'agriculture urbaine, une attention particulière mérite de lui être accordée par les autorités municipales. Celles-ci devraient intégrer l'activité dans les stratégies de survie des populations de leur localité en affectant des domaines strictement réservés à cette activité. Les textes et lois en matière de protection de l'environnement devraient être connus et appliqués des producteurs dans le but de garantir la qualité de leurs produits et la durabilité de leur activité.

Aussi dans le souci de bien gérer les zones humides qui sont les zones d'attraction des producteurs maraîchers il implique de sécuriser ces zones pour les nombreuses fonctions qu'elles assurent en délimitant celles qui peuvent accueillir les activités économiques.

BIBLIOGRAPHIE

MIGUEL V. (2001) : Le maraîchage urbain à Cotonou

MIGUEL V. (2001) Problématique de gestion des superficies de maraîchage

MIGUEL V. (2001): Problématique de l'accès et du contrôle des ressources foncières dans l'agriculture urbaine et péri-urbaine à Cotonou et environs : cas de la pêche:

MIGUEL V. (2001) : Centre Régional pour l'Assainissement et l'Eau Potable

MIGUEL V. (2001): Résultats du processus de recherche consultation sur l'AU et AUP à Cotonou

OKOU C. (1981) Problèmes d'approvisionnement de Cotonou et de Porto-Novo en produits maraîchers et mauvaise gestion de l'espace agricole périphérique des recherches géographique à Strasbourg (RGS)n° 18.

Recensement des maraîchers février 2001 / PPAB non publié

Atelier stratégie d'aménagement zones humides PAZH 2000

Rapports d'activités secteur de développement rural de Cotonou